

La Tribune

QUOTIDIEN ■ JEUDI 31 AOÛT 1995

DESFOSSÉS

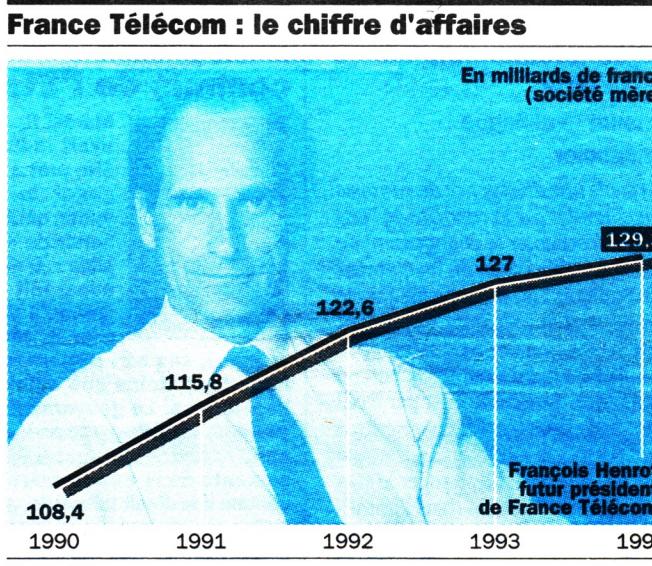
N° 24.465 - 730 ■ 7,00 F

FRANÇOIS HENROT REMPLACE MARCEL ROULET À LA TÊTE DE FRANCE TÉLÉCOM

Télécoms : l'Etat prépare la fin du monopole

- François Henrot, président de la Compagnie Bancaire, s'est finalement laissé convaincre de transformer France Télécom.
- Le gouvernement présentera une loi d'ouverture à la concurrence au printemps 1996.

FRANÇOIS FILLON, ministre des Technologies de l'information et de la Poste, a obtenu gain de cause : Marcel Roulet, président de France Télécom, va partir. Alain Juppé a nommé à sa place François Henrot, actuellement président du directoire de la Compagnie Bancaire. Sa mission : renouer le dialogue, préparer un projet d'entreprise mobilisateur et, *in fine*, obtenir le changement de statut de l'opérateur avant 1998, date retenue pour l'ouverture totale du marché européen. En attendant, la nouvelle réglementation française des télécoms pour l'après-1998 sera présentée au Parlement avant avril 1996. *Pages 2 et 3*



France Télécom : François Henrot

- La réforme du statut de l'entreprise est inéluctable, mais pas prévue dans l'immédiat.
- La nouvelle réglementation des télécommunications en France sera votée au Parlement avant avril 1996.
- François Fillon a assuré qu'il n'était pas question de supprimer le statut des fonctionnaires.

DÉPUIS HIER après-midi, Marcel Roulet n'est plus président de France Télécom. Après huit années passées à la tête de l'opérateur national de télécommunications, il a appris, et ce avant même d'avoir présenté sa démission à François Fillon, le ministre des Technologies de l'Information et de La Poste, que sur proposition de ce dernier, Alain Juppé venait de nommer à sa place François Henrot, l'actuel président du directoire de la Compagnie Bancaire. Compte tenu des délais légaux (convocation du conseil d'administration, publication des décrets...), ce n'est que lors du Conseil des ministres du 13 septembre que la nomination de François Henrot devrait être officielle.

Renouer le dialogue et négocier

« J'avais une divergence de vue avec Marcel Roulet sur la capacité de l'entreprise à accepter le changement de statut », a indiqué hier en fin d'après-midi François Fillon pour expliquer le changement de président. Reprenant le même discours que celui tenu à la mi-juillet quand il avait déjà cherché à remplacer Marcel Roulet par Noël Forgaard, le patron de Matra Défense, François Fillon a précisé qu'il n'est pas question de changer le statut de France Télécom dans l'immédiat, alors que Marcel Roulet est partisan d'une réforme immédiate. « Je considère que le changement de statut doit s'inscrire dans une dynamique de réformes sur la base du projet d'entreprise mobilisateur que définit le futur président », a-t-il ainsi

déclaré. Sur ce point, au moins, le discours de François Fillon est clair : il s'agit tout d'abord de fixer le cadre de la réglementation pour l'après-1998 (date de la libéralisation des télécommunications en Europe), puis de mobiliser le personnel pour arriver à faire accepter le changement de statut de l'entreprise.

Et de préciser le calendrier suivant : la nouvelle réglementation des télécoms (qui déterminera notamment le financement du service universel, l'octroi des licences d'opérateurs, le type d'instance de régulation...) doit être présentée fin septembre-début octobre, donnera lieu ensuite à débat et sera ensuite présenté au Parlement pour être voté avant avril 1996.

Selon le ministre, une fois ce texte connu et l'avenir de France Télécom ainsi éclairci, le président aura alors plus de facilité pour renouer le dialogue social et négocier avec le personnel et les syndicats les conditions du changement. « Le principe du changement de statut n'est pas négociable, ce qui l'est, ce sont les conditions dans lesquelles il se fera », a-t-il tenu à rappeler à plusieurs reprises. Il a aussi assuré qu'il n'était pas question de supprimer le statut de fonctionnaires, que l'obtention de ce statut par les nouveaux salariés pourrait être négocié, et qu'en tout état de cause l'Etat restera majoritaire dans le capital de France Télécom. Sans donner de date-butoir à ce processus, François Fillon a toutefois précisé qu'il souhaitait obtenir un changement de statut avant 1998.

Un discours consensuel qui ne devrait pas effrayer les syndicats. Ces derniers devraient d'ailleurs être reçus rapidement par le ministre pour une explication sur le sens de ce changement de président et pour engager la discussion. Mais, si François Fillon semble s'acheter ainsi une paix sociale jusqu'au 24 octobre, date des élections professionnelles chez France Télécom, rien n'assure qu'il n'y ait pas un changement de discours après cette date et une accélération du processus.

THIERRY GADAUT

François Henrot : souple dans la forme, tenace sur le fond

- Le président de la Compagnie Bancaire a fait un parcours sans faute
- Il a porté en son temps le Minitel sur les fonts baptismaux ■ Ce passionné de nouvelles technologies revient là où il a fait ses premiers pas.



RETOUR AUX SOURCES. A l'âge de quarante-six ans, François Henrot, président de la Compagnie Bancaire, troque son fauteuil de banquier pour celui du président de France Télécom. Un milieu qu'il a bien connu. Nommé auditeur au Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA en 1975, il participe à la réforme du financement du logement jusqu'en 1978. Séduit par son personnage, Gérard Théry, le tout puissant patron de la direction générale des Télécommunications, il propose une tâche difficile : concevoir, développer et commercialiser le programme Minitel. François Henrot, passionné par les nouvelles technologies, se prend au jeu et relève le défi. Et c'est une réussite. Mais la lourdeur de l'administration finit par peser à François Henrot.

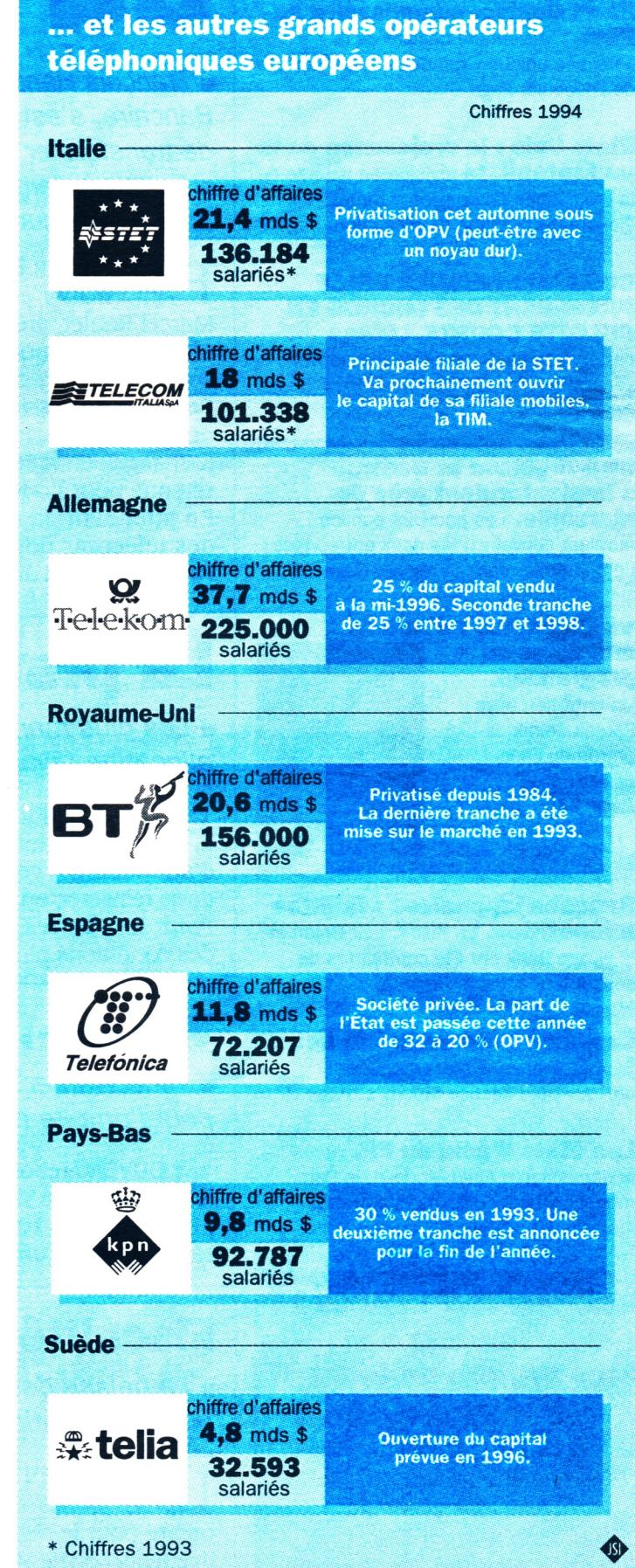
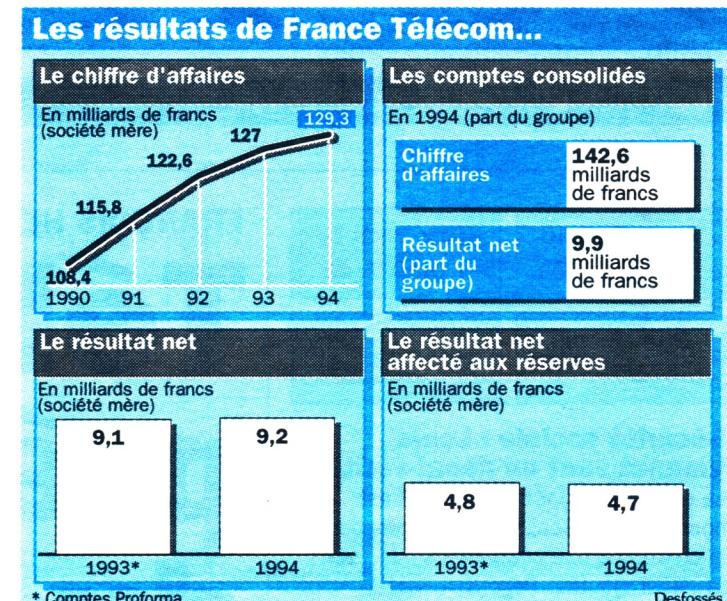
En 1984, son désaccord sur la politique tarifaire des communications téléphoniques décidée

par le gouvernement consacre le divorce. Une autre rencontre, celle avec André Levy-Lang, le patron de Paribas. Belle ménage intellectuelle, François Henrot est un homme qui aime se battre. Il n'a jamais baissé les bras pendant les années noires que la Compagnie Bancaire a connu avec l'UCB. Courtois, il sait parfaitement séduire ses interlocuteurs en usant de son charme. Mais il se montre d'une extrême ténacité pour défendre ses idées.

Le nouveau challenge qui l'attend est difficile. A lui de démontrer qu'il peut remporter chez France Télécom le même succès que précédemment. En attendant son départ, on se demande à la Compagnie Bancaire qui lui succéder.

Dominique Mariette

(Lire également en page 28)



chargé d'une réforme à risques

Changement de statut : les salariés sur le qui-vive

- François Henrot aura pour première mission de renouer le dialogue social ■ Les salariés craignent que la déréglementation ne conduise à une remise en cause de leur statut.

LA PRIORITÉ de François Henrot sera certainement de rassurer ses « troupes ». Les 155.000 salariés de la société, dont la faculté de mobilisation a été démontre par le passé, ont déjà fait frémir plus d'un responsable politique. Que le volet social soit mal engagé et la base pourrait bien venir fragiliser le nouvel homme fort de France Télécom qui aura alors du mal à faire l'économie d'un véritable bras de fer avec les syndicats. Inquiet de l'ouverture programmée pour 1998 de l'ensemble des marchés du téléphone à une concurrence totale et de ce qu'elle peut impliquer comme remise en cause du service public, le personnel de l'opérateur public redoute de faire les frais d'un changement de statut rendu inéluctable : l'Etat est à la recherche d'argent frais – même s'il n'est pas dit que la privatisation partielle en rapportera –, France Télécom a besoin de consolider ses alliances internationales en ouvrant, ne serait-ce que partiellement, son capital, et enfin, sur la scène internationale, l'opérateur français au statut encore public fait figure d'exception.

Socialement, le dossier France Télécom reste explosif. A compter du 24 octobre, le nouveau patron de France Télécom, fera face à un conseil d'administration remanié. Les représentants du personnel affiliés au syndicat maison SUD y feront sans doute leur entrée par la grande porte. Porte-parole de l'inquiétude des salariés de l'opérateur public, les représentants de SUD ont su profiter du malaise au sein d'un effectif à qui, en 1990 lors de la réforme Quiles, les pouvoirs publics comme la direction générale de l'opérateur avaient assuré que la première réforme du statut « valait » pour plusieurs années.

Ce changement en établissement de droit public autonome n'aura fi-

nalement été qu'une très courte étape, l'aspect autonomie ayant d'ailleurs été réduit à la portion congrue. Durant cette courte période, le personnel de France Télécom aura toutefois dû digérer un processus de reclassification qui aura lui aussi fortement semé le trouble.

Un dossier socialement explosif

Depuis, le dossier France Télécom n'a cessé de se compliquer. En juin 1993, la Commission européenne venait bousculer l'opérateur français en prenant la décision de déréglementer totalement, au plus tard le 1^{er} janvier 1998, le secteur des télécommunications au sein de l'Union européenne. A cette date, France Télécom ne jouera plus du moindre monopole et devra affronter des concurrents qui s'attaqueront en priorité aux segments les plus profitables du marché.

Dès 1993, Gérard Longuet, alors ministre de tutelle, tentera de transformer France Télécom en société

DAVID BARROUX

France Télécom : le résultat des élections professionnelles

Elections du 13 décembre 1994, en % des suffrages exprimés. Chiffres entre parenthèses : variations en % par rapport aux élections de 1989.

CGT	32 (-3)
SUD	22,20 (+16,50)
CFDT	19 (-8)
FO	15,50 (-0,50)
CFTC	5 (-1,50)
CSL	2,9 (-2)
CGC	1 (=)

Manifestation intersyndicale contre le projet de privatisation de France Télécom. Photo : Rêa Desfossés

A l'assaut du marché mondial des télécos

À peine nommé à la tête de France Télécom, François Henrot va devoir se plonger dans la stratégie d'internationalisation entreprise sous la présidence de Marcel Roulet. Concurrencé dans son propre pré-carrière national, le groupe français a décidé de dégager de nouvelles sources de revenus en partant à l'assaut des segments de marchés les plus profitables sur les marchés étrangers.

A côté des investissements à l'étranger (comme en Suède) et des prises de participation (Argentine, Mexique), France Télécom a cherché à nouer des alliances avec des poids lourds des télécommunications. L'objectif est clair : devenir un opérateur européen de stature internationale.

C'est ainsi que France Télécom a décidé de nouer une alliance avec son homologue allemand Deutsche Telekom. Baptisé Atlas, ce projet de coalition commune dans les services de téléphonie destinés aux entreprises est aujourd'hui examiné de près par la Commission européenne. Bruxelles redoute que cette alliance ne réduise la concurrence sur la scène européenne et attend des opérateurs qu'ils présentent, avant le 15 septembre, une version modifiée de leur projet.

Outre un urgent voyage à

D.B.

L'opérateur français teste la concurrence en Suède

Pour la première fois de son histoire, France Télécom a décidé d'investir dans la construction d'un réseau de téléphonie filaire à l'étranger.

C'est dans la libérale Suède, où la société privée Telia 2 (contrôlée par Kinnevik et Câble & Wireless) concurrence déjà l'opérateur national Stattel sur les télécommunications terrestres que le français a décidé de faire ses premiers pas.

C'est 1 milliard de couronnes (environ 650 millions de francs) que France Télécom va, par l'intermédiaire de sa filiale FCR (France Cables et Radio), investir pour équiper les trois grandes villes du pays – Stockholm, Göteborg, Malmo – d'un réseau propre.

Le réseau, qui sera destiné aux entreprises et aux administrations, devrait entrer en service l'an prochain.

France Télécom a également annoncé son intention de se porter candidat à l'octroi d'une licence de téléphonie cellulaire urbaine. Il devrait en outre annoncer son association avec Europolian, le plus petit des trois opérateurs du GSM en Suède. France Télécom pourra prochainement offrir à ses clients suédois une gamme complète de services de télécommunications.

CATHERINE BERNARD À STOCKHOLM

Les syndicats en ordre de bataille

- Les organisations syndicales ne sont pas loin de parler de déclaration de guerre ■ Dans les semaines qui viennent, la mobilisation va s'organiser ■ Contre la privatisation de France Télécom.

À ÉCOUTER les réactions syndicales, l'annonce du gouvernement ne constitue pas encore une « déclaration de guerre », mais tient clairement du « passage en force ». « Ce n'est pas une déclaration de guerre dans la mesure où aucun calendrier quant à la réforme du statut n'est communiqué », souligne SUD. Le syndicat ajoute qu'il va lancer une campagne mi-septembre (via 100.000 affiches) contre la privatisation de France Télécom et pour la défense du service public. « Il n'y a aucune illusion à se faire : c'est un passage en force avec, même si ce n'est pas officiel, volonté de coupler réforme du statut et réforme de la réglementation », ajoute FO. La CFDT considère que s'achève « un mauvais feuilleton d'été qui ne touche que les hommes mais pas la stratégie ». Qui peut croire que des fonctionnaires resteront durablement dans une société anonyme ?

Qui peut croire que des actionnaires privés accepteront de composer avec un personnel fonctionnaire ? », souligne SUD. Le syndicat ajoute qu'il va lancer une campagne mi-septembre (via 100.000 affiches) contre la privatisation de France Télécom et pour la défense du service public. « Il faut sortir du face-à-face personnel-gouvernement et s'ouvrir aux usagers. » « La privatisation ne doit pas passer, le service public doit l'emporter », appuie la CGT. « L'heure est plus que jamais à la mobilisation des salariés, syndicats et usagers. »

PH. L.C.

LA TRIBUNE DESFOSSÉS ■ JEUDI 31 AOÛT 1995 3

PHOTOS : BUGAMM / DR

2 JEUDI 31 AOÛT 1995 ■ LA TRIBUNE DESFOSSÉS